

MacBook Pro

Passez en revue le guide *Les indispensables du MacBook Pro* avant d'utiliser votre MacBook Pro. Consultez le guide sur le site support.apple.com/fr-ca/guide/macbook-pro ou téléchargez-le dans Apple Books (si disponible). Conservez cette documentation pour toute référence ultérieure.

Sécurité et manipulation

Consultez la rubrique « Sécurité, manipulation et informations réglementaires » du guide *Les indispensables du MacBook Pro*.

Prévention des dommages auditifs

Afin de prévenir les dommages auditifs, évitez de vous exposer à un volume élevé durant de longues périodes. Pour en savoir plus sur le son et l'audition, consultez la page Web : apple.com/ca/fr/sound.

Interférence avec les appareils médicaux

Des aimants sont présents dans le MacBook Pro. Ceux-ci pourraient influencer le bon fonctionnement des appareils médicaux. Consultez la rubrique « Informations importantes relatives à la sécurité » du guide *Les indispensables du MacBook Pro*.

Exposition prolongée à la chaleur

Votre MacBook Pro peut devenir très chaud lors d'une utilisation normale. Il est important de laisser votre MacBook Pro sur un plan de travail dur et stable en veillant à ce que l'air puisse circuler librement autour de l'ordinateur lorsque vous l'utilisez ou le rechargez. Faites preuve de bon sens afin d'éviter les situations où votre corps reste en contact prolongé avec un appareil ou son adaptateur d'alimentation lorsqu'il est branché à une prise de courant. Un contact prolongé avec des surfaces chaudes peut entraîner une gêne ou des blessures. Soyez particulièrement vigilant si vous souffrez d'un problème physique vous empêchant de ressentir la chaleur.

Informations réglementaires

L'information sur la certification réglementaire est disponible dans l'appareil. Accédez au menu Pomme  > À propos de ce Mac > Assistance > Certification réglementaire. Pour obtenir des informations réglementaires supplémentaires, consultez la rubrique « Sécurité, manipulation et information réglementaire » du guide *Les indispensables du MacBook Pro*.

Conformité à l'ISDE Canada et à la FCC

Cet appareil est conforme à la partie 15 du règlement de la FCC et aux CNR d'ISDE Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. Le fonctionnement de l'appareil est sujet aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage nuisible, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Déclaration de conformité pour l'Union européenne

Apple Inc. déclare que cet appareil sans fil est conforme à la directive 2014/53/EU.

Une copie de la déclaration de conformité aux directives de l'UE est disponible sur le site Web apple.com/euro/compliance. Le représentant européen d'Apple est Apple Distribution International Ltd., Hollyhill Industrial Estate, Cork, Irlande.



Restriction de l'utilisation

Cet appareil est limité à une utilisation intérieure lorsqu'il est utilisé dans la plage de fréquence comprise entre 5 150 et 5 350 MHz. Cette restriction s'applique dans les pays ou régions suivants : AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IE, IS, IT, LI, LT, LV, LU, MT, NL, NO, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR, UK.

Conformité ENERGY STAR®



En tant que partenaire d'ENERGY STAR, Apple a établi que les configurations standard de ce produit sont conformes aux normes ENERGY STAR relatives à l'efficacité énergétique. Le programme ENERGY STAR est un partenariat entre des fabricants d'équipement électronique visant à promouvoir des produits écoénergétiques. Réduire la consommation énergétique des appareils permet de faire des économies et de participer à la conservation de précieuses ressources.

Cet ordinateur est livré avec la gestion de la consommation énergétique activée, ce qui met l'appareil en veille après 10 minutes d'inactivité. Pour réactiver votre ordinateur, appuyez sur le pavé tactile ou une touche du clavier. Pour en savoir plus sur ENERGY STAR, consultez le site www.energystar.gov.

Informations sur la mise aux rebuts et le recyclage



Le symbole ci-dessus indique que ce produit ou sa batterie ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Lorsque vous décidez de mettre ce produit ou sa batterie au rebut, respectez les lois et directives environnementales locales. Pour en savoir plus sur le programme de recyclage d'Apple, les points de collecte pour le recyclage, les substances faisant l'objet de restrictions et sur toute autre initiative relative à l'environnement, consultez le site apple.com/ca/fr/environnement.

Union européenne : instructions concernant la mise au rebut

Le symbole ci-dessus signifie que, conformément aux lois et réglementations locales, vous devez mettre au rebut votre produit ou sa batterie séparément des ordures ménagères. Lorsque ce produit arrive à la fin de son cycle de vie, déposez-le dans un point de collecte désigné par les autorités locales. La collecte et le recyclage de votre produit ou de sa batterie lors de la mise aux rebuts permettent de préserver les ressources naturelles et de protéger l'environnement et la santé humaine.

Batterie intégrée et charge

N'essayez pas de remplacer ou de retirer la batterie, vous risquez de l'endommager et par conséquent d'entraîner sa surchauffe ou de vous blesser. La batterie intégrée doit être remplacée par Apple ou par un fournisseur de services agréé Apple, et doit être recyclée ou mise au rebut séparément des ordures ménagères. Mettez les batteries au rebut conformément aux lois et directives environnementales locales. Pour en savoir plus sur le recyclage et le remplacement des batteries, consultez la page apple.com/ca/fr/batteries/service-and-recycling.

Pour obtenir des informations sur la charge, consultez la rubrique « Informations importantes relatives à la sécurité » du guide *Les indispensables du MacBook Pro*.

Contrat de licence du logiciel

L'utilisation du MacBook Pro constitue l'acceptation des modalités des licences de logiciels d'Apple et de tiers, affichées à l'adresse : apple.com/ca/fr/legal/sla.

Résumé de la garantie limitée d'un an d'Apple

Apple garantit le présent produit et ses accessoires contre les défauts matériels et les défauts liés à la production pendant une année à compter de la date d'achat initial. Apple ne garantit pas ce produit contre l'usure normale, ni les dommages causés accidentellement ou suite à une mauvaise utilisation. Pour faire réparer votre appareil, appelez Apple, visitez un magasin Apple Store ou un fournisseur de services agréé Apple (les options de réparation offertes peuvent varier en fonction des pays et la réparation peut se limiter au pays d'achat de l'appareil). Des frais téléphoniques et des frais de transport international peuvent s'appliquer selon la région. Si vous soumettez une réclamation valide selon les termes de la garantie, Apple s'engage à réparer, remplacer ou rembourser votre appareil à sa discrétion, conformément à certaines modalités et aux conditions de réparation

indiquées sur les sites suivants : apple.com/ca/fr/legal/warranty et support.apple.com/fr-ca. Les avantages offerts par la présente garantie s'ajoutent aux droits des consommateurs accordés par les lois locales. Il vous sera peut-être demandé de présenter une preuve d'achat au moment de soumettre une réclamation pendant la période de validité de cette garantie.

Pour les clients de l'Australie : nos produits comprennent des garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de l'Australian Consumer Law (loi sur la protection du consommateur en vigueur en Australie). Vous pouvez bénéficier du remplacement ou du remboursement de votre appareil en cas de défaillance majeure, et d'une indemnisation pour toute autre perte ou tout dommage raisonnablement prévisible. Vous êtes également en droit d'obtenir la réparation ou le remplacement de vos appareils si ceux-ci ne sont pas d'une qualité acceptable sans que cela ne représente une défaillance majeure. Apple Pty Ltd, PO Box A2629, Sydney South NSW 1235. Tél. : 133-622.